

**Extrait du Registre  
Des  
Délibérations**

L'an deux mille vingt

Le 30 septembre 2020 à 18 heures

Le Conseil Communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de Grand Cubzaguais Communauté sous la présidence de Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente de séance.

Date de convocation le 24 septembre 2020.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 34

NOMBRE DE VOTANTS : 34

***Objet : Aménagement ZAC Parc d'Aquitaine - Réalisation de pistes cyclables à l'intérieur de la zone en liaison avec les pistes existantes et le centre-ville de Saint-André-de-Cubzac : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde***

Présents : 34

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), BAGNAUD Gérard (Cubzac les Ponts), Monsieur BLANC Jean Franck (Teuillac), Mesdames BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOURSEAU Christiane (Virzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), Messieurs BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), CAILLAUD Mathieu (Saint André de Cubzac), Madame COUPAUD Catherine (Pugnac), Monsieur COURSEAUX Michael (Saint André de Cubzac), Madame DARHAN Laurence (Bourg), Messieurs FAMEL (Saint André de Cubzac), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint Gervais), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), Mesdames GUINAUDIE Valérie (Mombrier), HERNANDEZ Sandrine (Saint André de Cubzac), Monsieur JEANNET Serge (Gauriaguet), Madame JOLLIVET Célia (Peujard), Monsieur JOLY Pierre (Bourg), Mesdames LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), Monsieur MARTIAL Christophe (Val de Virvée), Mesdames MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PEROU Laurence (Saint André de Cubzac), Messieurs PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), POUCHARD Éric (LANSAC), POUX Vincent (Saint André de Cubzac), Madame RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), Messieurs SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts), TARIS Roger (Tauriac), TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 0

Absents : 3

BELMONTE Georges (Saint André de Cubzac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan), MABILLE Christian (Peujard)

Secrétaires de séance : **DARHAN Laurence**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°2018-118 en date du 31 octobre 2018 par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé un schéma d'aménagement et de programmation de la ZAC Parc d'Aquitaine,

**Vu** la délibération n°2019-61 en date du 29 Mai 2019, portant attribution du marché de Maitrise d'œuvre relatif à la réalisation des équipements publics de la ZAC Parc d'Aquitaine,

**Vu** la délibération n°2020-03 en date du 12 février 2020 par laquelle Monsieur le Président était autorisé à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde, en vue des travaux d'aménagement et de sécurisation de la RD 137, dans le cadre des travaux d'aménagement de la ZAC Parc d'Aquitaine,

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire,

La ZAC Parc d'Aquitaine a été créée par la Communauté de Communes du Cubzaguais par délibération en date du 03 mars 2006.

Des aménagements permettant la viabilisation de cette zone ont d'ores et déjà été réalisés sous la maîtrise du Grand Cubzaguais Communauté de Communes, au sud de la ZAC Parc d'Aquitaine, entre 2015 et 2017 :

- La réalisation du mail central (avenue Eiffel) avec un terre-plein aménagé
- Les deux giratoires situés sur la RD137 et la RD1010
- La voie de liaison (avenue Boucicaut) avec le nouveau giratoire construit sur la RD 137
- La requalification de la première partie du chemin de Virsac

**Par ailleurs, suite à l'abandon définitif du projet de village des marques en 2017,** les élus ont revu la stratégie de développement de la ZAC en élaborant un schéma d'aménagement stratégique répondant aux enjeux fixés dans le dossier de réalisation de la ZAC.

Ce schéma prévoit un principe **d'organisation en 3 pôles d'activités clairement identifiés** tant en termes de vocation que d'aménagement :

- Un **pôle commercial** au sud sur près de 18 hectares (poursuite du retail parc commercial)
- Un **pôle loisirs et services** à l'ouest sur un foncier de près de 12 hectares (hors zone naturelle) à proximité de la RD137 et du pôle commercial
- Un **pôle à vocation principale industrielle et gros artisanat** au nord-ouest orienté vers l'A10, la RD1010 et le parkway central, sur un foncier de près de 31 hectares.

L'identification claire de ces 3 pôles permet d'assurer la lisibilité économique des secteurs et d'éviter les conflits d'usage entre activités incompatibles. Le parc environnemental, et le parc agricole sont maintenus.

**A ce jour, la ZAC Parc d'Aquitaine compte 32 sociétés déjà implantées, 313 emplois dont 270 créations.**

### **L'adoption d'un schéma d'aménagement stratégique pour la ZAC Parc d'Aquitaine**

Un schéma d'aménagement stratégique d'ensemble de la ZAC a ainsi été élaboré suite à près d'un an de réflexion.

Le schéma prévoit un principe **d'organisation en 3 pôles d'activités clairement identifiés** tant en termes de vocation que d'aménagement :

- **Un pôle commercial** au sud sur près de 18 hectares (poursuite du retail parc commercial)
- **Un pôle loisirs et services** à l'ouest sur un foncier de près de 12 hectares (hors zone naturelle) à proximité de la RD137 et du pôle commercial.
- **Un pôle à vocation principale industrielle et gros artisanat** au nord-ouest orienté vers l'A10, la RD1010 et le parkway central, sur un foncier de près de 31 hectares.

L'identification claire de ces 3 pôles permet d'assurer la lisibilité économique des secteurs et d'éviter les conflits d'usage entre activités incompatibles.

Le parc environnemental, et le parc agricole sont maintenus.

**Il apparait aujourd'hui indispensable de relier cette zone d'activités au centre-ville et à la gare de Saint-André de Cubzac via un réseau cyclable sécurisé, en favorisant l'accessibilité des équipements structurants publics et privés installés ou en projet sur la zone, dans un souci de développement durable et de multi modalités.**

### **Principes d'aménagement proposés**

Le schéma prévoit des **aménagements qualitatifs en continuité des aménagements réalisés** (cheminements piétons et cyclables, noues paysagères le long des voiries publiques, végétalisation du domaine public, ...).

Le schéma viaire du Parc d'Aquitaine repose sur les principes suivants :

- un **bouclage** sur les deux nouveaux pôles
- des accès **dimensionnés et différenciés** pour assurer la mixité des fonctions
  - o L'accès principal du pôle industriel est prévu via le giratoire de la RD1010 puis le park-way. Ces aménagements évitent le report des flux motorisés sur la RD137.
  - o Les accès aux pôles loisirs et commerce se feront depuis la RD137 et/ou par le park-way central.
  - o Le giratoire au centre du parc permettra de séparer les usagers de la zone : usage consommation sur la partie sud et ouest / usage entreprises à l'ouest.

Le **solde de surfaces cessibles** (hors voirie équipements publics) est estimé à environ **38 hectares**.

Le principe de découpage des lots prévoit de définir une **palette diversifiée d'offre foncière** (petits lots, lots intermédiaires, lots importants) pour assurer une diversité des activités et apporter une réponse au parcours résidentiel des entreprises.

### **Le programme de voirie et de pistes cyclables**

Dans le cadre de la poursuite de la réalisation de la Zone d'Activités Concertée « Parc d'Aquitaine », le Grand Cubzaguais Communauté de Communes, Maître d'Ouvrage, a souhaité poursuivre son engagement dans une démarche de Développement Durable appliquée à l'aménagement des espaces publics.

Cette démarche, que le Grand Cubzaguais soutient depuis plusieurs années à travers des projets et actions qui permettent d'adapter les pratiques quotidiennes du territoire aux enjeux de demain, a été complété par **l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et d'un schéma directeur cyclable en cours de définition**.

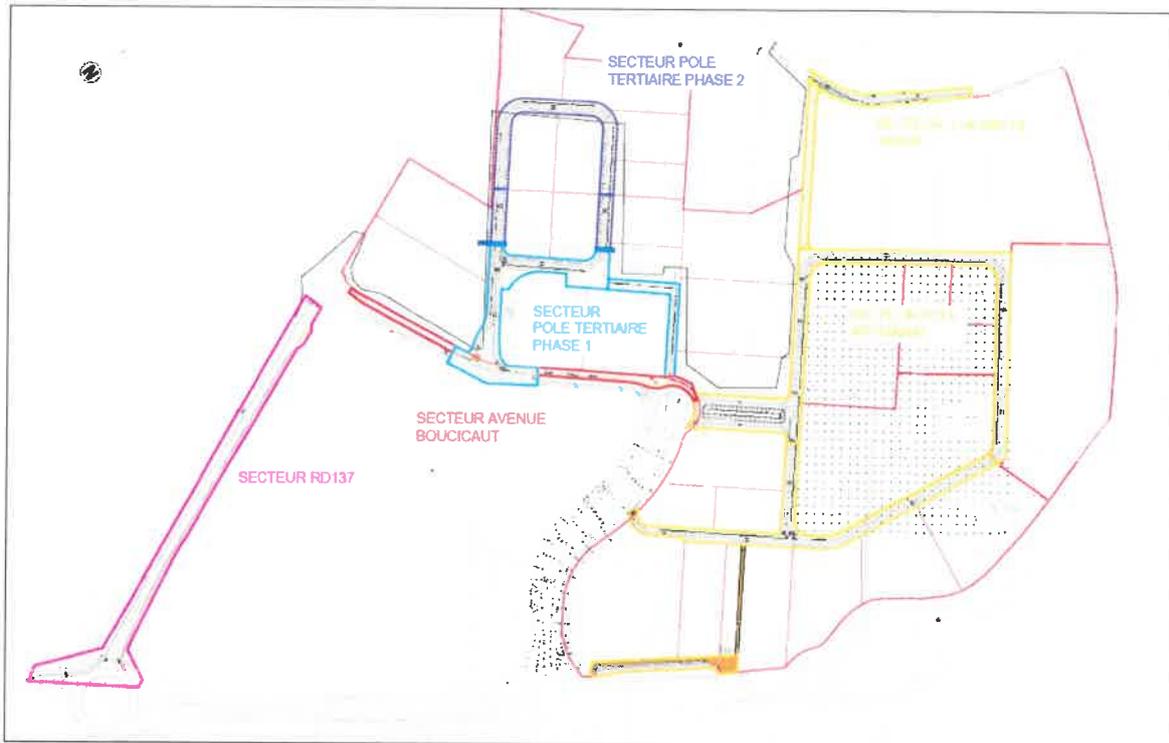
Le Grand Cubzaguais Communauté de Communes s'est fait accompagner par la société SCE, pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération de création des nouveaux aménagements.

**La ZAC, déjà munie d'un réseau de cheminements piétons-cycles favorisant les déplacements doux au niveau du projet, sera complétée par de large voie verte (3m) permettant de desservir l'ensemble des activités des deux nouveaux pôles.**

Un cheminement sera créé entre le pôle Artisanal et le chemin de Virsac permettant d'assurer et de sécuriser les liaisons douces entre le centre de la ZAC et les activités situés « chemin du Virsac ».

Enfin, afin de relier l'ensemble de la ZAC au Centre-Ville de Saint André de Cubzac, il sera aménagé le long de la RD137 (entre le giratoire RD1010 et le giratoire RD137/Avenue Boucicaut) une voie verte (côté ZAC) ainsi qu'un trottoir (côté Ouest) jusqu'au passage de la Route de Blaye.

### Synthèse des aménagements envisagés :



### En phase 1 - Tranche ferme du DCE :

- **Secteur RD 137 :**
  - Sécurisation du cheminement le long de la RD 137 : réalisation d'une liaison douce en connexion avec la piste existante menant vers le centre-ville de Saint-André-de-Cubzac, et celle existante sur la ZAC en bordure de la RD 1010,
  - Sécurisation piétonne et cyclable de la traversée de la RD 137

**NB : Ce secteur fait déjà l'objet de deux dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde, l'un au titre des pistes cyclables et l'autre au titre de la traversée d'agglomération.**

- **Secteur avenue BOUCICAUT :**
  - Réalisation d'une liaison douce (cycle + piétons) sur le côté nord de l'avenue afin d'assurer la connexion entre le pôle tertiaire « services loisirs » (Maison France Services, piscine intercommunale et hôtel dans un premier temps), avec la liaison douce menant à la plaine des sports de St André de Cubzac (sur la RD 137)
  - Busage du fossé au droit des entrées de l'Hôtel, de la Maison France Service et du Centre aqualudique
- **Secteur Pôle tertiaire (phase 1)**
  - Réalisation d'une voirie d'accès au pôle tertiaire avec liaison douce visant à permettre la viabilisation « technique » de la piscine intercommunale (le

bouclage de la desserte interne du pôle tertiaire est prévu en phase 2 – voir supra)

- Réalisation d'une voie verte piétonne depuis le giratoire centrale de la ZAC, contournant la Maison France Service et la piscine intercommunale (en lien avec la voirie d'accès au pôle tertiaire).

- **Secteur pôle artisanal / industriel (A+B)**

Viabilisation de l'ensemble du pôle (voirie, liaison douce, Eau Potable, Eau pluviale, assainissement, électricité, téléphonie – fibre optique).

- **Secteur chemin de Virsac :**

- Prolongement de la voirie, permettant la viabilisation et l'accès poids lourds au « macrolot » situé au nord du secteur artisanal en vue de l'implantation de la société MADIC/LAFON
- Poursuite du cheminement piéton le long de la voirie créée

### En phase 2 – Tranche Optionnelle du DCE:

- **Secteur pôle tertiaire**

Viabilisation (voirie et réseaux) de l'ensemble du secteur.

**NB : Ce secteur est prévu dans une seconde phase et fera donc l'objet d'une autre demande de subvention.**

### Plan de financement prévisionnel

Madame la Présidente informe les délégués communautaires que le Conseil Départemental de la Gironde, dans son règlement d'intervention, souhaite encourager le développement des reverts modaux et par conséquent des pistes cyclables.

C'est à ce titre qu'elle propose de solliciter une subvention à hauteur de 50% du montant estimatif prévisionnel des travaux de construction des pistes cyclables au sein de la ZAC. Etant précisé que la partie liée à la sécurisation de la RD 137 (avec traversée et construction d'une piste cyclable sécurisées le long de la RD) a déjà fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

En tenant compte d'une subvention à hauteur de 50% du montant prévisionnel HT des travaux, le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

<b>Montant prévisionnel des dépenses en HT :</b>	<b>383 194.38 €</b>
<i>(6.34 % du montant global de l'opération s'élevant à 6 042 811.74 € HT)</i>	
- Pôle artisanal / industriel A (bouclage intérieur du pôle) :	168 048.32 €
- Pôle artisanal / industriel B (voirie d'accès, liaison route de Virsac et av. Eiffel)	69 889.50 €
- Accès pôle tertiaire :	41 137.50 €
- Avenue BOUCICAUT :	104 119.06 €

**Financement de l'opération :**

- Autofinancement (43.70 %) :	180 502.19 €
- DETR (6.34 % de la subvention totale de 175 000 €) :	11 095.00 €
- Subvention Conseil Départemental (50%) :	191 597.19 €
<b>Recettes totales :</b>	<b>383 194.38 €</b>

Sur avis du Bureau,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- **D'approuver le plan de financement prévisionnel relatif aux travaux de réalisation des pistes cyclables internes à la ZAC Parc d'Aquitaine tel que présentés ci-dessus,**
- **D'autoriser Madame la Présidente à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde pour la réalisation de ces travaux, à hauteur de 50% de leur montant prévisionnel HT,**
- **D'autoriser Madame la Présidente à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac

Le 30 septembre 2020

La Présidente

Valérie GUINAUDIE

